

MAIRIE

DE

**Seyne-les-Alpes**ALPES - DE - HAUTE - PROVENCE
04140

TÉL. 04 92 35 00 42

FAX. 04 92 35 18 98

e-mail : mairie@seynelesalpes.fr

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 20 juin à 20h40

I/ Validation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable / Validation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif

Votés à l'unanimité.

II/ Demandes de subventions mise en conformité des périmètres de protection des sources d'eau potable captées auprès du Département et de l'Agence de l'Eau

Vésaraille, Vignasse, Couloubroux, Hauts Savornins pour un total de 180 626,60 € HT. Voté à l'unanimité.

III/ Attribution marché de travaux retenue collinaire pour la neige artificielle au Grand-Puy

Attribution à l'entreprise TRON pour un montant de 67 584,00 € HT. Voté à 11 voix pour et 2 abstentions (Laurent PASCAL + pouvoir Guillaume CHABOT).

IV/ Demande de subvention complémentaire FRAT auprès de la région pour le projet de réaménagement Grand-Puy et mise à jour plan de financement demande initiale

Remplacement d'un télésiège et d'un télési, suppression de 3 remontées mécaniques. Montant de 2 932 810,40 € HT.

V/ Convention avec le Département pour le réaménagement du quartier Bellevue.

La part département est estimée à 59 073,88 € HT, la part commune est estimée à 24 784,08 €, pour un montant total de l'opération à 83 857,97 € HT. Le Département propose de formaliser cet accord par une convention. Le Maire indique que la convention ne sera pas signée tant que les subventions ne seront pas acquises. Pas de délibération.

VI/ Attribution marché de maîtrise d'œuvre aménagement ruelles

Sélection du cabinet MG Concept Ingénierie pour un montant de 13 514,00 € HT. Voté à l'unanimité.

VII/ Tarifs remontées mécaniques

Il est proposé de maintenir les tarifs de la saison 2015 hormis la montée piéton qui est réévaluée à 6,00 € hiver comme été. Les tarifs inter station n'ont pas encore été déterminés. Voté à l'unanimité.

VIII/ Tarifs cantine scolaire

A compter de la rentrée 2016/2017 montant de la participation des communes = 3,00 €/repas au lieu de 2,60 €/repas. Tarifs familles = Tarif réduit 3,40 €/repas - Tarif occasionnel 3,60 €/repas - Tarif plein 6,40 €/repas. Voté à l'unanimité.

IX/ Ressources Humaines

- **Recrutements.** Piscine municipale (1^{er} au 31/08 temps plein) et Maison du Mulet (1^{er}/07 au 31/08 temps non complet). Voté à l'unanimité.

- **Régimes indemnitaires et primes.** Précisions sur les modalités de versement de l'IAT / IHTS / IEMP. Voté à l'unanimité.

- **Adhésion Simpro Médecine du Travail pour les agents du Jas de Malivert.** Voté à l'unanimité.

X/ Questions diverses

- **Modification régie Jas de Malivert.** Rattachement de la régie au budget Jas de Malivert et non plus au budget CCAS. Voté à l'unanimité.
- **Rectificatif reversement Assur'Gliss.** Reversement au ski-club de 0.42€/Assur'Gliss vendu et non par jour assurance vendu. Voté à l'unanimité.
- **Rectificatif affectation comptable des dépenses fêtes, cérémonies, réceptions.** Voté à l'unanimité.
- **Adhésion de la commune à PEFC (payée par la COFOR) gestion durable des forêts.** Voté à l'unanimité.
- **Modification de l'acte constitutif de la régie Maison du Mulet pour l'encaissement de produits de la « boutique ».** Voté à l'unanimité.
- **Délégation du Conseil Municipal au Maire pour déterminer les tarifs de la « boutique » Maison du Mulet.** Voté à l'unanimité.
- **Commande matériel tuyauterie neige artificielle à la SAMSE pour un montant de 19 400,00 € HT. VOTE :** 11 POUR, 2 ABSTENTIONS (Laurent PASCAL + pouvoir Guillaume CHABOT)

Séance levée à 22h30.